



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 11 juillet 2024 à 18h30**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 3 juillet 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 11 juillet 2024, à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre Rural d'Animation à Piégros la Clastre en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président. Le Conseil s'est réuni en application de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, applicable aux EPCI par renvoi de l'article L5211-1 de ce même code, suite à une première convocation régulièrement faite le 20 juin 2024 pour une réunion le 27 juin 2024 qui n'a pas pu aller à son terme, le quorum n'étant plus atteint.

Présents	Jean-Louis BAUDOIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Dominique MARCON ; Catherine MERIEAU ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE et Frédéric TRON.
Pouvoirs	Dominique BALDERANIS à François BROCARD ; Sarah DUVAUCHELLE à Thierry GUILLOUD ; Agnès FOUILLEUX à Rodène BODIN-CASALIS ; Stéphanie KARCHER à Christophe LEMERCIER ; Gilles MAGNON à Denis BENOIT ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Damien MARCHÉ à Patricia PUC ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à Dominique MARCON et Morgane PEYRACHE à Boris TRANSINNE.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Ruth AZAÏS ; Marcel BONNARD ; Danielle BORDERES ; Anne Marie CHIROUZE ; Audrey CORNEILLE ; Dominique DELAYE ; Caryl FRAUD ; Jean-Marc MATTRAS ; Franck MONGE ; Frédéric TEYSSOT et Arnaud VANNIER.
Secrétaire de séance	Dominique MARCON

Financement de l'opération de relamping des équipements sportifs de la CCCPS

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

La CCCPS a lancé un programme de modernisation des éclairages de ses équipements sportifs sur les exercices 2024 et 2025.

Des demandes de subventions ont été faites fin 2023 selon le schéma suivant :

Coût total opération relamping des équipements sportifs		
Terrain de rugby à Crest	48 000,00 €	
Terrains de tennis à Crest	21 000,00 €	
Gymnase à Piégros La Clastre	14 000,00 €	
Salle de tennis de table à Mirabel et Blacons	7 000,00 €	
TOTAL TRAVAUX HT	90 000,00 €	
Subventions		
DETR	25,00%	19 350,00 €
Fonds Vert	35,00%	31 500,00 €
Conseil Départemental	20,00%	18 000,00 €
TOTAL	80,00%	72 000,00 €
Reste à charge CCCPS		
Partie non subventionnée	20,00%	18 000,00 €
TOTAL CCCPS		18 000,00 €



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 11 juillet 2024 à 18h30**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 3 juillet 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

A ce jour la CCCPS n'a reçu aucune confirmation de subvention de la part des différents financeurs.

En 2024 il est prévu les interventions sur les sites suivants :

- Terrains de tennis à Crest
- Terrain de rugby à Crest phase 1
- Gymnase à Piégros La Clastre

La consultation des entreprises de travaux a été lancée et il ne manque que la notification pour démarrer les travaux.

En 2025 seront prévus :

- Terrain de rugby à Crest phase 2
- Salle de tennis de table à Mirabel et Blacons

Les interventions sur les terrains de tennis et le stade de rugby phase 1 à Crest sont très attendus car les éclairages actuels ne fonctionnent plus complètement.

II. Objet de la délibération

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le lancement des travaux de rénovation des éclairages des **terrains de tennis et du terrain de rugby à Crest** même si les accords de subventions ne sont pas encore parvenus à la CCCPS afin de répondre aux attentes des usagers.

Les demandes de subventions ayant été faites avant le lancement des travaux, la décision d'engager les travaux avant réception de l'accord des financeurs n'empêche pas l'attribution des subventions. La phase travaux au gymnase de Piégros La Clastre sera lancée à réception des subventions, ou en 2025 le cas échéant.

III. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'autoriser le lancement des travaux de rénovation des éclairages des terrains de tennis et du terrain de rugby phase 1 à Crest même si les accords de subventions ne sont pas encore parvenus à la CCCPS,
- 2) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

IV. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

V. Annexe

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Dominique MARCON
Secrétaire de séance

Affichée le


25 JUL. 2024

Le 11 juillet 2024

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT
Président

